



V

Valorisation

de l'engagement
des élèves



SCÉRÉN

SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE
CRDP
ACADÉMIE DE CRÉTEIL


Clubs UNESCO
FÉDÉRATION FRANÇAISE

La Fédération française des clubs UNESCO

est une association « loi 1901 », fondée en 1956 qui s'inscrit dans les mouvements d'éducation populaire agréés par le ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Association complémentaire de l'enseignement public, la FFCU a été reconnue dès sa création pour sa mission d'éducation civique, en aidant à la création et à la coordination de clubs UNESCO, au cœur de la cité comme de l'institution scolaire. Ses fondateurs, Louis François, puis son successeur André Zweyacker, l'un et l'autre inspecteurs généraux, ont été des ardents défenseurs de l'instruction puis de l'éducation civique au ministère de l'Éducation nationale. Les clubs UNESCO représentent de formidables outils pour cette éducation citoyenne dans le respect des lois républicaines et laïques.

Créer un club UNESCO dans un établissement scolaire, c'est une volonté d'engagement en référence à des valeurs, aux principes d'un mouvement, à ses pratiques. Valeurs, principes et démarches sont dans la charte nationale des clubs : elle fait référence à l'acte constitutif de l'UNESCO, à la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, aux notions de liberté et d'égalité, de justice et de paix, de laïcité et de démocratie, de solidarité et de tolérance.

Un club UNESCO

est un lieu de réflexion, de débat, d'échanges et d'actions concrètes, un « laboratoire » d'apprentissage de la vie associative et de la démocratie en donnant aux élèves les moyens d'agir et de s'engager. Dans le cadre du club, les élèves peuvent organiser des expositions, des débats, des conférences,

mener ou participer à des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique, conduire des projets de solidarité et de partenariat avec une ou plusieurs autres associations, dans les domaines de l'environnement, du développement durable, de la santé, de la lutte contre le racisme, des droits de l'enfant, des droits de l'Homme.



V valorisation

de l'engagement
des élèves





Pourquoi ce livret ?

L'article 32 de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école institue une note de vie scolaire. Les éléments constitutifs et les modalités d'attribution de cette note ont été définis dans le B.O. n° 26 du 29 juin 2006.

Cette note est attribuée aux élèves de collège, de la 6^e à la 3^e, y compris aux élèves des classes de 3^e implantées en lycée professionnel. Quatre domaines sont évoqués pour l'élaboration de cette note : l'assiduité de l'élève, le respect du règlement intérieur, la participation de l'élève à la vie de l'établissement ou aux activités organisées et reconnues par l'établissement, l'obtention de l'attestation scolaire de sécurité routière et de l'attestation de formation aux premiers secours. Cette note est élaborée pour chaque trimestre par le chef d'établissement. Si l'assiduité et le respect du règlement intérieur sont fortement pris en compte dans le barème proposé, il est aussi évoqué la valorisation de l'engagement de l'élève par l'attribution de points supplémentaires. Cette valorisation complexifie sans aucun doute l'attribution du barème et nécessite une connaissance plus approfondie des élèves, la consultation des équipes pédagogiques et du conseiller principal d'éducation. Toutefois, cette valorisation permet aussi d'encourager les élèves à s'impliquer dans la vie de l'établissement, à y trouver un intérêt personnel, à prendre des responsabilités et à développer de nouvelles compétences.

C'est dans cette démarche que s'inscrit ce livret, une démarche éducative destinée à sensibiliser les élèves à la vie collective dans un établissement scolaire pour les inciter à s'impliquer de façon positive dans cette vie scolaire. Ce livret s'appuie sur des expériences précédentes menées dans des établissements qui ont essayé de prendre en compte l'engagement de leurs élèves. Il s'agit en particulier de collèges ou de lycées qui, dans le cadre de leurs clubs UNESCO, ont constaté l'engagement de leurs élèves dans des actions menées tout au long de l'année scolaire : actions de solidarité ou de partenariat Nord-Sud

en particulier... L'institution encourage les élèves à assumer divers mandats électifs (C.A., conseils de classe, conseil à la vie lycéenne). Ne serait-ce pas légitime qu'elle reconnaisse et valorise aussi de tels actes d'engagement ?

Lors de la campagne « Envie d'Agir » lancée en 2002 par le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, le CRDP de l'académie de Créteil et la Fédération française des clubs UNESCO avaient initié un livret expérimental, au plan académique et national, de valorisation des engagements des élèves dans leur établissement scolaire. Le ministère de la Jeunesse et des Sports maintient cette campagne « Envie d'agir » et propose des outils pour plus de lisibilité en faveur de l'engagement et de l'initiative des jeunes. Le passeport pour l'engagement est destiné à valoriser leur capacité créatrice, leur audace et leurs talents :

www.enviedagir.fr/article.php3?id_article=62

À cette rentrée 2006, il nous a semblé opportun de renouveler cette expérience à la lumière de l'instauration de la note de vie scolaire (Article L.332-6 de la Loi d'orientation, décret n° 2006-533 du 10 mai 2006). S'emparer de cette opportunité pour prendre en compte l'engagement des élèves, c'est témoigner de l'importance accordée à leurs actions ou à leurs compétences, en montrer la reconnaissance des adultes (enseignants et équipe de direction) même si ces compétences sont extérieures au domaine de la classe. Cette mise en valeur des compétences participe à la construction de l'estime de soi que nombre d'élèves n'ont ni dans le milieu scolaire, ni dans le milieu familial. Leur permettre de découvrir cette estime d'eux-mêmes, leur donner une image valorisante de leur propre personnalité, leur renvoyer enfin une image positive d'eux-mêmes face à l'échec scolaire auxquels ils sont souvent confrontés, peut être un des leviers pour entrer ensuite dans les principes d'apprentissage, pour réinvestir ces compétences dans le cadre des connaissances et des savoirs disciplinaires. Nous n'apportons pas pour autant de solution

miracle. Nous sommes même certains que ces changements d'attitude prennent du temps (et même beaucoup de temps) et ne sont pas toujours perceptibles dans l'immédiat. Mais une fois la démarche lancée, elle ne peut apporter que des résultats positifs.

Ce livret est destiné aux chefs d'établissement et aux équipes éducatives (CPE, enseignants, professeurs principaux, assistants d'éducation...) pour leur permettre de réfléchir ensemble aux différents critères à prendre en compte dans la participation des élèves à la vie scolaire, aux activités reconnues dans l'établissement, à l'implication des élèves dans ces champs d'activités... Cette première réflexion sur la vie scolaire nécessitera sans doute une définition de son domaine ou de ses domaines d'actions (la surveillance, les absences et les retards, la circulation dans les couloirs, les interclasses, l'application du règlement intérieur et aussi la formation des délégués, les activités péri-éducatives, le foyer socio-éducatif...) et de ce fait la prise de conscience de cet immense champ qu'elle occupe et qui oscille en permanence entre deux

pôles : celui de la sanction ou de la punition et celui de l'apprentissage de la responsabilité, de la contribution à une démarche éducative pour former de futurs citoyens.

La première partie du livret propose un cadre de réflexion sur ce que représente la vie scolaire dans un établissement, avec les différentes sortes d'implication que peuvent y avoir les élèves. Cette partie théorique pourrait être l'occasion pour les chefs d'établissement, les CPE, les enseignants d'une réflexion collective sur tous les composants de la vie scolaire, ses repères, ses limites, les liens entre la scolarité, la vie scolaire et la vie sociale. La seconde partie est plus pédagogique : des fiches-élèves sont ici proposées permettant à la fois de travailler sur les représentations qu'ont ces derniers de la vie scolaire et aussi sur les activités qu'ils peuvent y exercer en développant toute une série de compétences transversales et valorisantes. Les équipes éducatives peuvent ainsi se saisir de ces fiches pour les utiliser telles quelles ou les modifier et permettre ainsi aux élèves de se constituer un « passeport » de l'engagement tout au long de leur scolarité de collégien.

Qu'est-ce-que la vie scolaire ?

Réfléchir collectivement à la vie scolaire avec les élèves dans le cadre de l'heure de vie de classe ou au moment de la préparation des conseils de classe peut être un moyen de prise de conscience par les élèves de leur représentation de la vie collective, du « vivre ensemble » et des droits et devoirs de chacun dans la collectivité. Sans pour autant être moralisateur, il peut être intéressant de situer le rôle et la fonction de chacun dans cette vie collective avec les repères nécessaires pour un fonctionnement harmonieux entre jeunes et adultes.

L'article 28 de la Convention internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée par la France en novembre 1989, prône le droit des enfants à l'éducation. Or les élèves ne sont pas très conscients de ce qu'un tel droit signifie pour eux ni du privilège que représente l'accès à l'enseignement et à la formation jusqu'à 16 ans. La référence à cet article 28 et le questionnement qu'il permet

de formuler peut-être un premier axe de discussion avec les élèves. On peut ensuite lancer la réflexion sur la vie collective en interrogeant les élèves sur la perception qu'ils en ont (fiche-élève p. 9) ce qui permet d'évoquer la fonction d'un règlement intérieur. La vie d'un collégien ou d'un lycéen, comme celle auparavant de l'écolier, est collective : la classe, la cour de récréation, sont des lieux où on vit avec les autres, ce qui signifie, se rencontrer, échanger, discuter, jouer, mais aussi s'opposer ou s'affronter... Cette vie collective nécessite donc des règles de vie sociale dont le règlement intérieur est un exemple.

Mais on peut prendre des exemples dans un autre type de structure professionnelle, comme les entreprises, pour insister sur l'idée que toute structure qui rassemble des acteurs différents (jeunes, adultes, hommes, femmes, commerçants, artisans, cadres, employés, ouvriers...) appelés à travailler ensemble nécessite une organisation

du travail et des règles de vie communes à cette collectivité. Dans un collège comme dans une entreprise, il y a aussi une vie collective et sociale organisée par un règlement intérieur pour faciliter l'acquisition des savoirs disciplinaires et permettre, pour tous les jeunes, la réussite scolaire.

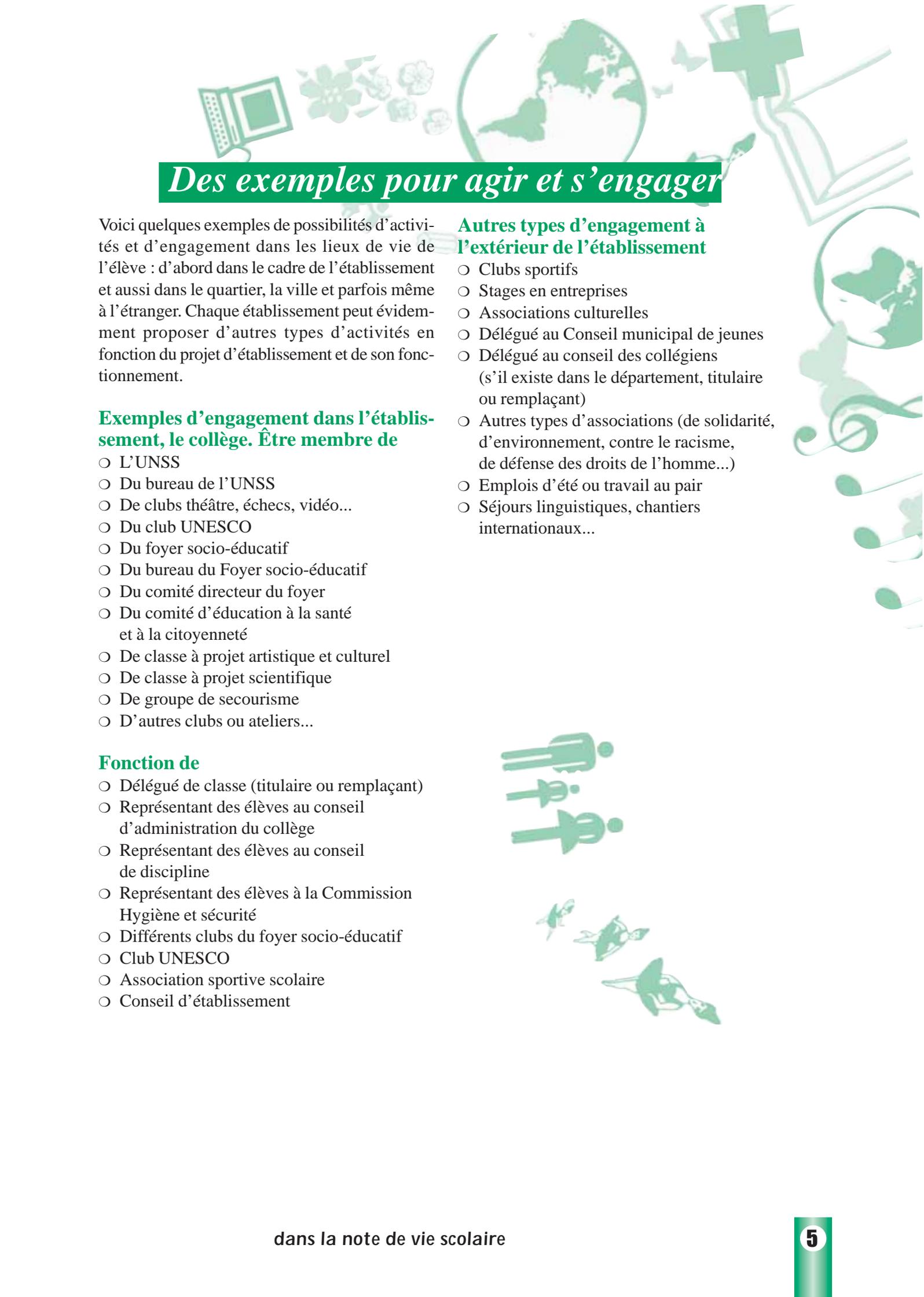
À la suite de ces échanges de points de vue sur ce que représente la vie collective et en particulier la vie scolaire, il peut être intéressant d'en montrer les implications et les différentes attitudes possibles, entre ceux qui participent de façon passive ou au contraire ceux qui s'engagent. Leurs choix se déterminent entre autre en fonction de la personnalité de chacun (adulte comme jeune). Les personnes timides vont éviter de se faire remarquer, chercheront à se fondre dans la masse ou à rester à l'écart. Ces attitudes sont aussi le fait de ceux qui refusent de s'impliquer par manque d'intérêt ou parce que leurs centres d'intérêt sont ailleurs. D'autres, au contraire, interviennent, s'expriment et s'investissent pour faire évoluer des situations, pour peser sur des décisions, pour s'opposer à ce qui leur semble des injustices.

Dans ce cas de figure, il ne manquera pas d'élèves pour évoquer des prises de positions agressives, ou carrément violentes : les camarades avec lesquels on échange le coup de poing, les adultes qui ne vous comprennent pas et auxquels on s'affronte (le professeur dans la classe, le CPE, le chef d'établissement), le rejet de certaines règles qui paraissent très contraignantes. Il faut alors prendre le temps de montrer (en prenant des exemples hors du champ scolaire) combien ce type d'attitude est loin d'être constructive pour soi et pour les autres, sans compter qu'elle entraîne bien souvent des sanctions. L'agressivité ou la violence, la recherche du conflit, les bagarres et les coups de poing n'ont jamais permis de résoudre des difficultés. Mais le débat peut être complexe car l'Histoire apporte d'autres témoignages de situation où la guerre, les révolutions, les luttes ont été nécessaires pour rétablir des équilibres sociaux plus justes. La discussion consiste alors à démontrer aux jeunes que le cadre dans lequel ils étudient nécessite que l'équité œuvre avec la justice pour le bien commun de tous les élèves.

Enfin, pourront être abordées les attitudes plus positives de ceux qui recherchent le dialogue et le débat c'est-à-dire les moyens démocratiques proposés dans le cadre de l'institution. Parfois, les résultats ne paraissent pas toujours convaincants et immédiatement perceptibles. Mais la force de conviction, l'investissement nécessaire pour une démarche de prise de responsabilité, apportent à terme une reconnaissance de l'institution et une estime de soi qui n'ont pas de prix.

On pourra conclure cette discussion en évoquant les difficultés que représente l'apprentissage de la vie collective, d'autant plus difficile dans nos sociétés que par ailleurs la liberté individuelle est aujourd'hui fortement « sacralisée ». Or, l'épanouissement de la personnalité de chaque individu et son droit au bonheur ne peuvent se construire que dans une vie sociale et collective où chacun doit aussi prendre en compte tous les autres. Cette prise en compte des autres et de l'autre est un véritable enrichissement et permet souvent de découvrir de nouvelles facettes de sa propre personnalité. La vie scolaire autorise quelques unes de ces découvertes et peut participer, hors du champ de l'enseignement disciplinaire, à des expériences et à des formes d'engagement susceptibles de modifier très positivement la « routine » d'une vie de collégien ou de lycéen.

Les chapitres suivants sont autant de pistes et de propositions d'actions pour rendre la vie collective dans le collège ou le lycée plus sereine et plus agréable, ou, mieux encore, pour l'améliorer et témoigner ainsi d'une volonté d'agir et de s'engager pour le bien commun.



Des exemples pour agir et s'engager

Voici quelques exemples de possibilités d'activités et d'engagement dans les lieux de vie de l'élève : d'abord dans le cadre de l'établissement et aussi dans le quartier, la ville et parfois même à l'étranger. Chaque établissement peut évidemment proposer d'autres types d'activités en fonction du projet d'établissement et de son fonctionnement.

Exemples d'engagement dans l'établissement, le collège. Être membre de

- L'UNSS
- Du bureau de l'UNSS
- De clubs théâtre, échecs, vidéo...
- Du club UNESCO
- Du foyer socio-éducatif
- Du bureau du Foyer socio-éducatif
- Du comité directeur du foyer
- Du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- De classe à projet artistique et culturel
- De classe à projet scientifique
- De groupe de secourisme
- D'autres clubs ou ateliers...

Fonction de

- Délégué de classe (titulaire ou remplaçant)
- Représentant des élèves au conseil d'administration du collège
- Représentant des élèves au conseil de discipline
- Représentant des élèves à la Commission Hygiène et sécurité
- Différents clubs du foyer socio-éducatif
- Club UNESCO
- Association sportive scolaire
- Conseil d'établissement

Autres types d'engagement à l'extérieur de l'établissement

- Clubs sportifs
- Stages en entreprises
- Associations culturelles
- Délégué au Conseil municipal de jeunes
- Délégué au conseil des collégiens (s'il existe dans le département, titulaire ou remplaçant)
- Autres types d'associations (de solidarité, d'environnement, contre le racisme, de défense des droits de l'homme...)
- Emplois d'été ou travail au pair
- Séjours linguistiques, chantiers internationaux...

Liste et signification des compétences

Compétences et qualités d'ordre personnel et social

- Qualité d'écoute
- Qualité de l'expression écrite et orale
- Qualité d'argumentation
- Force de conviction
- Curiosité/ouverture d'esprit
- Adaptabilité
- Qualité de compréhension et d'accompagnement d'autrui
- Jugement critique : savoir construire son opinion, exprimer son jugement et le relativiser
- Sens de la camaraderie
- Sens de la solidarité et capacité à l'organiser
- Rayonnement moral, affectif, intellectuel

Compétences dans l'exercice démocratique du mandat

- Fidélité dans l'expression de la parole des personnes représentées
- Fidélité dans la restitution des informations et des décisions auprès des personnes représentées

Compétences d'animation et d'organisation

- Capacité à travailler en équipe
- Contribution au travail collectif
- Capacité à organiser et à animer une réunion
- Aptitudes à construire et à suivre un projet

Compétences d'initiative et de créativité

- Capacité à proposer des initiatives
- Force de créativité
- Sens des opportunités (capacité à résoudre avec souplesse des difficultés)

Compétences en information et en communication

- Capacité à rechercher et collecter l'information
- Capacité à synthétiser et analyser
- Capacité à diffuser de l'information

Lexique des compétences

ACCOMPAGNER Aider, informer, soutenir, conseiller, guider, orienter vers des personnes ressources...

ANIMER UNE RÉUNION bien gérer une réunion, faire émerger les points importants et savoir s'en tenir aux points prévus à l'ordre du jour.

ANIMER DES ACTIVITÉS Définir les objectifs de ces activités, prendre en compte la diversité du groupe, le rendre cohérent, appliquer les règles de sécurité, proposer des activités adaptées, sa-

voir se faire connaître et respecter...

AUTOÉVALUATION Évaluer soi-même ses capacités et ses possibilités (le plus et le moins).

COMMUNIQUER Sur le plan personnel, c'est établir des relations de confiance avec les autres, susciter de l'enthousiasme, écouter, prendre en compte les avis des autres, exprimer le sien sans l'imposer... Sur le plan des médias, c'est élaborer un message, choisir les supports adaptés, définir le public ciblé...

COMPÉTENCES Aptitudes acquises par une personne pour réaliser des activités.

CONDUIRE OU ANIMER UNE RÉUNION Réunir plusieurs personnes sur un thème précis, avec des objectifs précis, exposer son projet aux participants, leur donner la parole, prendre en compte leur avis...

CRÉER Imaginer un projet, le concevoir avec les moyens de le réaliser, mettre en œuvre des techniques d'expression...

ÉCOUTER Savoir écouter dans une réunion ou auprès de ses camarades en tant que délégué par exemple pour rassembler des informations tant sur le plan individuel que collectif pour en tenir compte ensuite dans le cadre de sa mission ou de sa fonction.

ÉCRIRE Maîtriser la langue écrite, choisir le vocabulaire adapté, rédiger clairement, écrire un compte rendu de réunion, un document d'information...

ELABORER UN DOSSIER Savoir rechercher les informations ou documents nécessaires, exposer clairement par écrit l'objectif ou la demande s'il y a lieu auprès de l'autorité compétente...

ENGAGEMENT Investissement dans une action dont les objectifs ont un intérêt collectif plus que personnel.

ÉTABLIR DES RELATIONS INTERPERSONNELLES Accueillir, prendre en compte l'avis des autres, établir le dialogue, échanger, répondre aux sollicitations des autres...

GERER UN BUDGET Faire le compte chiffré des opérations à effectuer (dépenses et recettes), avoir le souci constant d'équilibrer les dépenses par rapport aux recettes, savoir planifier les

recettes etc les dépenses, en assurer le suivi jusqu'au paiement des fournisseurs (devis, bons de commande)...

NÉGOCIER Présenter une demande, savoir développer les objectifs réalistes de la demande, en connaître aussi les limites pour préparer tous les arguments de la discussion par oral ou par écrit...

ORGANISER Savoir lister les tâches à accomplir pour mener à bien un projet, établir les priorités, distribuer le travail, trouver les partenaires adéquats, suivre l'avancée du projet...

PRENDRE LA PAROLE EN PUBLIC S'exprimer clairement face à un auditoire même restreint, maîtriser son expression, être précis, adapter son discours, savoir attendre son tour de parole pour s'exprimer en réunion...

REPRÉSENTER Parler au nom de ceux qui vous ont élus ou désignés, agir en leur nom, respecter les termes du mandat de représentation...

SAVOIR SYNTHÉTISER Rassembler les idées principales émises au cours d'une réunion, les ordonner et les présenter de façon claire, concise et précise.

TRAVAILLER EN ÉQUIPE Travail collectif où les tâches sont réparties entre plusieurs personnes, ce qui implique d'écouter, de s'informer et d'informer les autres, de partager, d'accepter la répartition du travail, de faire des propositions constructives pour l'équipe...

FICHE - ELEVE 1

Présentation de l'élève. Comment perçoit-il la vie scolaire ?

Cette fiche peut-être utilisée de plusieurs façons : lancer un débat dès le début de l'année en heure de vie de classe ; ou faire remplir par écrit la fiche à chaque élève et lancer le débat ensuite à partir de ces fiches...

Nom de l'élève :

Comment définit-il la vie scolaire ?

Comment la perçoit-il ?

Qu'en connaît-il ? (à travers son propre parcours)

Quels sont les lieux ou espaces dans le collège qui incarnent la vie scolaire ?

Quels sont les lieux à partager ? Les lieux de vie collective ?

Quels sont les adultes qui incarnent la vie scolaire ?

Quelles sont les fonction de chacun ?

Comment considère-t-il leur fonction ?

Quelles relations ont-ils avec lui ?

Dans la « hiérarchie » du collège, quel rang d'importance lui donnent-ils ?

Considère-t-il que ses professeurs sont impliqués ou non dans vie scolaire et pourquoi ?

Pense-t-il que la vie scolaire pourrait-être améliorée ?

Pense-t-il pouvoir y apporter par lui-même des modifications ? Lesquelles ?

FICHE - ELEVE 2

Fiche d'activités et mise en œuvre des compétences

Voici un exemple de fiche d'activités pour les élèves leur permettant de cadrer leurs actions, de les décrire, d'en mesurer les objectifs, leur suivi et leur réalisation en évoquant les compétences qu'ils ont réussi à mettre en œuvre.

Intitulé de l'action et champ d'activités

Objectif de cette action

Contenu et description

Durée et lieu de l'action

Réalisation

Acteurs impliqués dans cette activité

Compétences et qualités mises en œuvre

FICHE - ELEVE 3

À l'attention des élèves délégués

Nom de l'élève-délégué

Comment définit-il (ou elle) sa fonction ?

Délégué(e) au conseil de classe ?

Délégué(e) au CA ?

A-t-il (ou elle) été formé(e) pour exercer cette fonction ?

Perçoit-il (ou elle) une reconnaissance de cette fonction par l'équipe éducative (enseignants, professeur principal, CPE, chef d'établissement...) ?

Parmi ces adultes, auprès desquels peut-il (ou elle) trouver conseils et accompagnement s'il rencontre des difficultés et s'interroge sur sa fonction ?

De quels outils de suivi dispose-t-il (ou elle) : fiches-élèves, documents préparatoires aux réunions (CA ou conseils de classe...) ?

De quel temps dispose-t-il (ou elle) pour préparer son travail auprès de ses camarades ?

Quelles sont les deux ou trois compétences essentielles dont il (ou elle) doit faire preuve pour pouvoir assurer son rôle de « médiateur » entre les autres élèves et l'institution ?

Le ou la délégué(e) a-t-il (ou elle) l'impression que ses camarades ont de la considération pour son rôle ?

Est-il (ou elle) fréquemment sollicité pour intervenir en leur nom ?

À quelles occasions autres que le conseil de classe ?

FICHE - ELEVE 4

Bilan d'activités et validation

Cette fiche est destinée à jalonner tout le parcours de l'élève au cours d'une année scolaire afin de lui permettre de noter et de prendre conscience des actions qu'il a réalisées au fur et à mesure de l'année. Le bilan d'activités proposé ici est trimestriel. Il est aussi possible d'imaginer un livret portant sur toute la scolarité de l'élève au cours de ses années de collège, avec des bilans année par année qui permettraient ainsi d'attribuer au mieux la note de vie scolaire en classe de 3^e pour le diplôme national du brevet.

Ces actions ne présentent pas toutes le même niveau d'implication et d'engagement. Les équipes éducatives n'ont sans doute pas à juger de ces niveaux d'engagement en tant que tels mais surtout des compétences acquises. Les équipes éducatives n'ont pas à porter de jugement moral sur ces activités.

1^{er} trimestre 2006/07

Nom de l'élève :

Classe :

Champs d'engagement :

Action réalisée à détailler (Joindre éventuellement la fiche précédente en autant d'exemplaires...) :

À l'intérieur du collège

À l'extérieur (quartier, ville

À l'étranger

Validation par les adultes de l'établissement : CPE, professeur principal ou principal

Date, fonction, signature et cachet :

Compétences reconnues et remarques éventuelles

QUELQUES OUTILS ET RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

OUVRAGES

- ❖ *Délégué-flash*
SCÉRÉN-CRDP, Grenoble.
- ❖ *Livret du délégué au lycée*
Jean-Marc Cimino, SCÉRÉN-CRDP de Basse Normandie.
- ❖ *Livret de valorisation des engagements des élèves*
partenariat entre le CRDP de l'académie de Créteil
et la Fédération française des clubs UNESCO.
- ❖ *Livret de valorisation de l'engagement*
Lycée privé de Rennes.

SITOGRAPHIE

www.eduscol.education.fr

www.crdp.ac-creteil.fr

www.clubs-unesco.org

www.educ.gouv.fr

www.enviedagir.fr/article.php3?id_article=62

Le CRDP de l'académie de Créteil

a signé une convention de partenariat avec la Fédération française des clubs UNESCO pour :

- ✓ **mettre en relation** leurs réseaux de compétences ;
- ✓ **s'associer**, selon les opportunités, à un certain nombre de rencontres ou d'évènements à l'intention des acteurs de l'éducation ;
- ✓ **proposer** un travail éditorial en co-édition dans les domaines de compétence de l'UNESCO et des clubs UNESCO ;
- ✓ **faire connaître** dans le réseau des clubs UNESCO, les ressources pédagogiques proposées par le CRDP, à travers ses quatre centres et son site internet. Relayer en particulier les publications du CRDP et du réseau SCEREN par les outils de communication dont dispose la FFCU.

Des ouvrages publiés par le réseau SCÉRÉN sont utilisés par les clubs dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable, dans le domaine de l'éducation civique, de l'interculturel, de la pédagogie de projet.

contacts

Centre Régional de Documentation Pédagogique de l'académie de Créteil

7 rue Roland Martin 94500 Champigny

Tél. : 01 41 81 20 20

Fédération française des Clubs UNESCO

173, rue de Charenton

75012 Paris

Tél. : 01 42 58 92 92



Valorisation de l'engagement des élèves dans la note de vie scolaire

Prendre en compte l'engagement des élèves et valoriser cet engagement dans le cadre de la note de vie scolaire est l'objet de ce livret destiné aux chefs d'établissement et aux équipes éducatives (CPE, enseignants, professeurs principaux, assistants d'éducation...) des collèges et des lycées professionnels. L'institution de la note de vie scolaire par le ministère (décret n° 2006-533 du 10 mai 2006 paru au J.O. du 12 mai 2006 et au BO n° 22 du 1^{er} juin 2006) a paru être une opportunité à saisir pour mettre en relation cette note avec les compétences civiques, sociales, l'autonomie et la prise d'initiatives et de responsabilités des élèves, annoncées comme deux des piliers du socle commun. Ces compétences, attendues au collège et construites par l'ensemble des équipes éducatives, ne méritent-elles pas d'être évaluées, même si cet exercice nouveau est difficile ?

C'est pour lancer la réflexion et mener un travail commun avec l'ensemble des équipes éducatives que ce livret a été conçu. Prendre conscience de ce que représente la vie scolaire pour les adultes de l'établissement, puis s'adresser ensuite aux élèves et leur en montrer tous les axes et toutes les possibilités d'actions sont les objectifs proposés dans ce fascicule. Des fiches-élèves, des listes de compétences sont quelques unes des propositions concrètes qui peuvent très vite être mises en œuvre.



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE
CRDP
ACADÉMIE DE CRÉTEIL

